

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 octobre 2020

Date de la convocation : 16 octobre 2020

Lieu : salle du conseil

Le 27 octobre deux-mille vingt à vingt heures, le conseil municipal de SAINT-AREY, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Madame Anne STUTZ, maire.

Présents : Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Caroline CASTILLON, Bernard GLUSZYK, Gérard JULIEN, Claire MEGIAS, Anne STUTZ

Modification des statuts de la CCM : prise de compétence des remontées mécaniques des domaines skiables de l'Alpe de Grand Serre

Madame le Maire expose la situation de la station de l'Alpe du Grand Serre et informe le Conseil municipal de la délibération n°88-2020 de la Communauté de Commune de la Matheysine concernant la prise de compétence « **Création, aménagements, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiables** ». La délibération est transmise pour notification aux communes membres conformément à l'article L.5211-17 du CGCT fixant les règles relatives aux modifications statutaires. Les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer dans les conditions requises de majorité qualifiée. Passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable. La réunion de la conférence des maires du 1^{er} octobre 2020 a porté exclusivement sur la question de la prise de compétence de la station de l'ALPE DU GRAND SERRE, en présence du bureau d'études AGATE. Madame le Maire présente au conseil les éléments apportés lors de cette réunion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, entérine la modification statutaire de la Communauté de Communes de la Matheysine par la prise de compétence nouvelle intitulée « **Création, aménagements, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiables** ».

Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Matheysine

La loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 confère un caractère automatique au transfert de la compétence **Elaboration des documents d'urbanisme** aux EPCI, afin d'élaborer un PLUI, le lendemain de l'expiration du délai de trois ans, soit le 27 mars 2017.

Cette compétence était effective pour les intercommunalités, sauf mise en œuvre d'une minorité de blocage de 25% des communes membres, représentant 20% de la population du territoire. Les communes devaient alors se prononcer dans les trois mois précédant la date d'entrée en vigueur de la Loi, c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017. Le 27 février 2017 le conseil communautaire de la Matheysine a pris acte de l'opposition de 47% des communes représentant 38% de la population au transfert de cette compétence.

La loi ALUR prescrit que si la Communauté de commune n'est pas devenue compétente au 27 mars 2017, elle le devient automatiquement le 1^{er} janvier 2021 (1^{er} jour de l'année suivant le renouvellement de l'assemblée communautaire). Il en résulte que les communes souhaitant s'y opposer doivent le faire dans les mêmes

conditions qu'en 2017 : délibération d'opposition du conseil municipal prise entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020. Le transfert sera effectif sauf mise en œuvre de la minorité de blocage rappelée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Matheysine

Participation financière pour l'accueil de loisirs sans hébergement de Susville– Année 2019-2020

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Susville sollicite depuis 2 ans un soutien financier pour l'organisation de l'ALSH (Accueil de Loisirs sans hébergement) qui se tient sur la commune de Susville à chaque vacance scolaire ainsi que les mercredis (journée) en période scolaire.

L'association *Maison Pour Tous* prend en charge l'organisation de l'ALSH mais la commune de Susville met à sa disposition les ressources nécessaires au déroulement de l'accueil : gymnase, salles, sanitaires, agents de ménage, éducateur sportif, fluides. Le coût par enfant a été estimé par le conseil municipale de Susville à 60 € pour l'année. Cinq enfants de la commune ont fréquenté l'ALSH en 2019-2020.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une participation financière de 60 € par enfant ayant fréquenté l'ALSH au cours de l'année 2019-2020, soit un total de 300 €.

Subvention aux associations

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération est nécessaire pour le versement des subventions aux associations prévu au budget 2020. Après avoir délibéré, le Conseil municipal fixe le montant des subventions accordées aux associations suivantes :

La Mure Cinéma Théâtre : 300 €

ADMR : 300 €

AAPMA pêche : 50 €

ACCA chasse : 80 €

Vente terrain à M. Thirion (parcelle B79)

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la demande de M. Thirion Samuel d'acquérir la parcelle B79 située à Pellenfrey d'une superficie de 820 m² afin de construire une maison. Actuellement, l'accès à la maison de M. Besset se fait en passant sur une partie de la parcelle B79. Afin de garantir cet accès, une division parcellaire doit être effectuée avant la vente. Le devis du géomètre pour cette prestation est de 2106 €. Le conseil Municipal émet un avis favorable à cette vente.

Location appartement mairie – délibération prix loyer et caution

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'appartement communal pourra être mis en location dès la fin des travaux prévus en novembre 2020. Après étude des dossiers de demande de location, le dossier de Mr HOSTACHE et Mme RENAULT a été retenu.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le prix du loyer à 380 €/mois charges comprises et la caution à 500 €.

Point sur les travaux : appartement, voirie, éclairage public

- Travaux réalisés :
 - Réfection de l'ensemble de la voirie communale (PATA) : 6984 € TTC
 - Réfection de l'appartement communal : chauffe-eau + chauffage + pose revêtement sol
- Travaux en cours :
 - Éclairage public : remplacement des lampes existantes par des LED (maitrise d'œuvre TE38)

Discussion sur projet photovoltaïque à La Beaume

Lors du conseil municipal du 22 septembre 2020, Mme Julia Muller (chargée d'affaire Enercoop AuRa) et M. Kevin Moland (directeur général Piénergies) ont été invités à présenter au Conseil municipal leur projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancien carreau de la mine de La Beaume. La puissance totale envisagée est de 1,3 MWc répartie sur 2 zones : une partie haute de 1,02 MWc au lieu dit Maupas et une partie basse de 0,28 MWc à proximité de l'ancienne entrée de mine. Compte tenu de l'ensoleillement, la production annuelle a été estimée à 1662 MWh. La phase de développement du projet nécessitera plusieurs études préalables à la charge d'Enercoop et de Piénergies dont une étude environnementale, une double demande de dérogation au RNU et à la loi montagne pour l'obtention du permis de construire, une pré-étude du raccordement ENEDIS et une étude géotechnique de sol par rapport au PPRM. Avant de démarrer les études, Enercoop et Piénergies souhaitent sécuriser le foncier par une promesse de bail emphytéotique. Outre la location du foncier, les retombées pour la commune pourraient aussi venir d'une implication directe de la commune dans le projet.

Le conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet.

Compte rendu de réunions : Conférence des maires du 1/10/2020, Conférence Territoriale du 5/10/2020, Réunion forêt-gibier, AG ADMR

Les comptes rendus de ces réunions sont disponibles en mairie.

Questions diverses

Projet d'aménagement d'une aire de vol libre

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une demande d'aménagement d'aire de vol libre entre le lieu-dit Comberon Entrecet et La Beaume a été déposée par M. Franck Pozzo, M. Lionel Julien et le club de parapente associatif « Envol Sud Isère ».

Départ de la secrétaire de mairie

La secrétaire de mairie a proposé de conserver son poste jusqu'en juin 2021.

Vente terrain à la SARL JPF PRESTA (partie des parcelles A275 et A276) à Pellenfrey

Le bornage du terrain préalablement à la vente des parcelles a été réalisé le 22/10/2020.

Fête de fin d'année

En raison de la crise sanitaire actuelle, la fête de fin d'année est annulée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.